

République Française
Département de l'Hérault
SYNDICAT DE DÉVELOPPEMENT LOCAL (SYDEL)
DU PAYS CŒUR D'HÉRAULT
~~~~~

Délibération n° 2025-08 du Comité syndical du vendredi 07 mars 2025

**RÉPONSE A L'APPEL A PROJETS DE L'ADEME  
« CHANGEMENT DE COMPORTEMENT VERS PLUS DE SOBRIÉTÉ »**

L'an deux mil vingt-cinq le vendredi 7 mars à 9 heures, le Comité Syndical du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault, convoqué sur la base de l'article L2121-17 Alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à Novel.id - 1, rue du Moulin à Huile - Ecoparc « Cœur d'Hérault La Garrigue » - 34725 Saint André de Sangonis à l'invitation du Président en date du 17 février 2025.

|                                                                                |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
|--------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Etaient présents ou représentés :                                              | Jean-François SOTO avec procuration de Yvon PELLET, Francis BARDEAU, Olivier BERNARDI représenté par Marc CARAYON, Gérard BESSIERE, Olivier BRUN, Claude CARCELLER, Béatrice FABRE, Béatrice FERNANDO, Jean-Pierre GABAUDAN, Nicole MORERE, Véronique NEIL, Jean-Luc REQUI, Claude REVEL, Frédéric ROIG, Valérie ROUVEIROL, Philippe SALASC, Claude VALERO représenté par Laurent ALBERT. |
| Absents ou excusés :                                                           | Jean-Claude CROS, Bernard COSTE, Julie GARCIN SAUDO, Vincent GAUDY, Jean-Claude LACROIX, Gaëlle LEVEQUE, José MARTINEZ, Marie PASSIEUX, Yvon PELLET, Christian POUJOL, Jacques RIGAUD, Jean TRINQUIER, Claire VAN DER HORST.                                                                                                                                                              |
| <b>Invités : 30 ; Quorum : 16 ; Présents ou représentés : 17+1 procuration</b> |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |

**Vu** les articles L 2312-1 du CGCT et suivants du CGCT,

**Vu** la délibération du 10 janvier 2020, adoptant un Plan Climat Air Energie Territorial et son programme d'actions pour une période de 6 ans, dont l'axe de l'accompagnement aux changements des comportements relatifs à la vie quotidienne territoriale pour engager la transition.

**Attendu** que le SYDEL du Pays Cœur d'Hérault élabore, évalue, anime le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) sur le périmètre des trois Communautés de communes membres du SYDEL et est le coordinateur de la transition énergétique sur le territoire,

**Considérant** la nécessaire mise en œuvre du PCAET, notamment l'accompagnement du territoire à la transition énergétique et écologique, tout en créant de la valeur locale et de l'attractivité par les modes et les qualités de vie sûr le territoire.

**Considérant** l'appel à projets publié par l'ADEME relatif au « **Changement de comportement vers plus de sobriété** », qui concerne toutes thématiques ou acteurs, dans des modalités de défis, d'accompagnement personnalisé, de services ou d'outils ou encore de création de réseaux d'ambassadeurs,

Il est proposé une réponse du Pays Cœur d'Hérault, sur l'enjeu de sobriété énergétique, ainsi que des partenaires dédiés (accompagnement des entreprises notamment) sur cet appel à projet pour l'action « Super Réducteur d'Énergie ».

Le défi proposé repose sur une approche collective, ludique, **où les habitants, les collectivités, les entreprises et les écoles du territoire unissent leurs forces pour réduire leur consommation énergétique.**

Chaque participant contribue à un objectif individuel et au sein d'une équipe locale, donc commun, de réduction de consommation énergétique, tout en relevant des sous-défis thématiques et créatifs. Le suivi de fait avec la mise en place d'un système de suivi collectif, et plateforme dédiée, et surtout de temps collectifs d'échanges et de partages.

Les différentes équipes participantes seront accompagnées par différents partenaires selon leurs compétences, avec **3 équipes d'habitants et 2 équipes d'entreprises** (secteur touristique et/ou multisectorielle). En parallèle il est entrepris de **sensibiliser et mobiliser au sein du territoire de manière élargie, lors d'évènements et d'animations.**

REÇU EN PREFECTURE

Le 14/03/2025

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans un délai de 2 mois à partir de la publication

Application agréée E-legalite.com

La volonté est de pérenniser la dynamique :

- Proposer des suivis personnalisés pour les foyers qui souhaitent aller plus loin.
- Créer une communauté locale d'entraide sur les économies d'énergie.
- Capitaliser sur cette expérience pour lancer d'autres défis liés à la transition (mobilité, alimentation, etc.).
- Impact durable : Encouragez les participants à poursuivre leurs efforts et à devenir des ambassadeurs de la sobriété énergétique.

#### PREVISIONNEL DE DÉPENSES / DE RECETTES

| Postes                                     | Dépenses       |                                       | Origine du financement                 | Recettes       |                                       |
|--------------------------------------------|----------------|---------------------------------------|----------------------------------------|----------------|---------------------------------------|
|                                            | Montants en €  | % du coût prévisionnel de l'opération |                                        | Montants en €  | % du coût prévisionnel de l'opération |
| Fonctionnement RH & charges indirectes     | 39 960         |                                       | ADEME                                  | 44 584         |                                       |
| Dépenses externes dont :                   |                |                                       | Leader                                 | 44 584         |                                       |
| Prestations Animation                      | 56 000         |                                       |                                        |                |                                       |
| Communications                             | 8 000          |                                       |                                        |                |                                       |
| Evènements                                 | 5 000          |                                       |                                        |                |                                       |
| <b>Total des dépenses fonctionnement</b>   | <b>108 960</b> | <b>100%</b>                           | <b>Total des subventions publiques</b> | <b>89 168</b>  |                                       |
| Investissements                            | 2 500          | 0%                                    | Autofinancement                        | 25 292         |                                       |
| <b>Total des dépenses d'investissement</b> | <b>2 500</b>   | <b>0%</b>                             | <b>Total des autres financements</b>   | <b>25 292</b>  |                                       |
| <b>Coût total du projet</b>                | <b>114 460</b> | <b>100%</b>                           | <b>Montant total des recettes</b>      | <b>114 460</b> | <b>100%</b>                           |

Considérant l'avis favorable des membres du Bureau réuni le 14 février 2025.

**Le Comité Syndical**

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE**

**A l'unanimité des suffrages exprimés**

- ✓ **De valider** le projet et le plan de financement ci-dessus.
- ✓ **De voter**, pour valider la réponse à l'appel à projets et la demande de financements auprès de l'ADEME, d'un montant de 44 584€.
- ✓ **De voter**, pour valider la recherche d'un cofinancement auprès de Leader d'un montant de 44 584€.
- ✓ **D'autoriser** le Président à signer les documents afférents à cette délibération.

Saint André de Sangonis, le 7 mars 2025

Le Président certifie sous sa responsabilité

La présente délibération exécutoire le 7 mars 2025

Publiée le 7 mars 2025

Transmise le 7 mars 2025

Le Président du Syndicat



Jean-François SOTO

REÇU EN PREFECTURE

Le 14/03/2025

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans un délai de 2 mois à partir de la publication

Application agréée E-legalite.com